

## « L'autorité contestée »

(Paul ROUX, Archives d'Auvergne)

« Les notables transformations que nous avons enregistrées pendant la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle dans la vie matérielle des habitants de la commune d'Aulhat ne pouvaient manquer d'exercer une influence profonde sur la constitution de la famille. Les habitudes traditionnelles et la discipline patriarcale d'autrefois ont fait place aux présomptions novatrices et à l'individualisme frondeur. L'autorité paternelle, jadis forte et respectée, est maintenant en pleine décadence : non seulement le père ne conserve presque aucune influence sur les enfants adultes, mais il semble abdiquer complètement et volontairement son pouvoir vis-à-vis des enfants jeunes. Aussi l'éducation de ceux-ci est-elle déplorable : l'enfant est aujourd'hui le tyran du foyer, objet d'admiration pour ses parents qui prennent fait et cause pour lui contre l'instituteur et le curé. On a vu des observations faites à une jeune fille mettre le village en révolution, et une punition infligée à un jeune garçon déterminer le résultat d'une élection. Ces petites idoles deviennent vite d'insupportables drôles, insubordonnés et insolents. Fort heureusement, la vie, avec ses rudesses, se charge de donner des leçons au jeune homme, mais, enfant gâté autrefois par ses parents, il reste aigri et révolté contre le sort ; faute d'une bonne éducation première, il est condamné à se sentir toujours malheureux. Les filles ne sont pas élevées plus raisonnablement que les garçons ; pour elles, il n'y a au foyer paternel que gâteries ; elles laissent à leur mère le soin du ménage, si bien qu'elles se marient parfois sans savoir faire la soupe ni la lessive. A elles aussi, la vie apporte de cruelles désillusions. Assurément il existe encore d'honorables et très nombreuses exceptions, mais il n'est pas niable que ce type de famille anarchique, inconnue autrefois, tend à devenir de plus en plus fréquent dans tout le pays, et dans les communes voisines peut-être encore plus qu'à Aulhat. Il en faut rendre responsables les parents qui ne remplissent pas leur rôle d'éducateurs. C'est même un problème troublant que de constater une pareille abdication chez des gens qui reconnaissent parfaitement le mal actuel et qui ont eux-mêmes reçu une bonne éducation. Il semble qu'ils se sentent incapables de la transmettre à la nouvelle génération et encore plus de la modifier pour l'adapter aux conditions nouvelles de l'existence. On dirait que les changements qu'ils ont vus autour d'eux leur ont fait perdre pied dans la vie. Tout a évolué si vite autour d'eux que la vérité d'hier leur apparaît comme l'erreur d'aujourd'hui et qu'ils n'osent plus affirmer rien de ce qu'ils ont cru. Le temps leur a apporté un progrès matériel évident et ils pensent peut-être que le progrès moral suit la même marche et vient, par la même voie que l'autre, par l'extérieur. Habités à subir les événements et non à les dominer, ils se replient sur eux-mêmes.

D'ailleurs les parents étaient-ils bien jadis les éducateurs de leurs enfants ? Ceux-ci n'étaient-ils pas plutôt éduqués par le milieu, éduqués en vase clos ?

Le jour où, vers le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, le chemin de fer a provoqué une fissure dans ce vase, l'air extérieur y a pénétré, apportant avec lui les ferments du dehors qui, rencontrant un organisme sans résistance, sans puissance de réaction, s'y sont développés librement et nombreux. Cette passivité apparaît d'ailleurs sous des formes multiples : qu'il s'agisse de vérifier une feuille de contributions, de contrôler la révision de l'impôt foncier, de protester contre un acte administratif vexatoire ou d'obtenir telle ou telle réforme. Cependant, et ceci n'a rien de surprenant, cette passivité est révolutionnaire ; elle n'offre de résistance qu'à l'égard des contraintes qu'elle subissait jadis et qui sont aujourd'hui trop faibles pour continuer à s'imposer. Docile à la tyrannie du jour, elle se révolte contre l'autorité de la veille. C'est ainsi que l'indépendance à la mode a évincé l'autorité paternelle et que la libre pensée a fait reculer la religion.

Jadis, c'est-à-dire vers 1850, tous les habitants de la commune d'Aulhat étaient religieux et pratiquants, les hommes aussi bien que les femmes. Peu à peu, à partir de 1860, les habitudes religieuses se sont perdues ; on compte aujourd'hui facilement les hommes qui vont à la messe et bon nombre de femmes ne fréquentent l'église qu'aux grandes fêtes traditionnelles. Bien rares sont ceux qui, dans la pratique de la vie et dans l'éducation des enfants, se laissent guider par des principes religieux nets et définis. La plupart s'en tiennent à la morale courante assurément imbue de christianisme, mais assez vague et assez lâche cependant et qui, détachée de la religion, n'offre plus pour l'éducation qu'une base fragile.

Les jeunes gens et les jeunes filles se marient, sinon toujours dans la commune, du moins dans le pays. Les mariages consanguins étaient très fréquents autrefois, car dans une population peu nombreuse, tout le monde était cousin ; aujourd'hui, la facilité de communications a détendu le périmètre matrimonial. La<sup>1</sup> divorce a fait son apparition, mais s'il est entré dans les mœurs, il n'est pas encore entré dans les usages, pas plus d'ailleurs que la séparation de corps : il faut que la vie soit vraiment intolérable pour qu'on se décide à rompre la communauté d'intérêts qui survit toujours à la séparation des cœurs. L'union libre n'est pas absolument inconnue, mais elle n'a pas encore conquis droit de cité, non plus que l'union purement civile. Le mariage et la famille restent basés sur les apparences traditionnelles. »

Paul ROUX, « Les artisans d'Aulhat », Monographie d'une commune rurale de l'Auvergne, 1912, Archives d'Auvergne, Ed. Balland, 1981.

Consultable :

- A la [médiathèque de Mauriac](#) (15200)
- Sur [Google Books](#)

---

<sup>1</sup> (Ndlr : la faute de genre a été conservée, elle relève de l'imprimeur)